

IMPORTANT

**LA PÉRIODE D'ADAPTATION
DOIT SE FAIRE OBLIGATOIREMENT
SOUS CONTRAT DE TRAVAIL SIGNÉ.**

Pour plus d'information :

le service de la Protection maternelle et infantile (Pmi)

ou

votre Relais assistantes maternelles (Ram)

Realisation Caf 77 - Photo Caf 77 ET Cnaf - Aig décembre 2012

Pour un accueil
de qualité au domicile
de l'assistant(e)
maternel(le)



caf.fr

RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

L'ADAPTATION

Tout nouvel accueil nécessite des temps de rencontre pendant lesquels l'enfant, les parents et l'assistant(e) maternel(le) apprennent à se connaître et à dialoguer pour établir une relation de confiance et faciliter la séparation.



mon-enfant.fr

L'adaptation permet

à l'enfant de tout âge

- d'intégrer en douceur un nouvel environnement,
- de faire connaissance avec l'assistant(e) maternel(le) et les membres de sa famille, ainsi que les autres enfants accueillis,
- de se créer de nouveaux repères.



aux parents

- de parler de leur enfant, de ses habitudes de vie et de ses besoins,
- de faire connaissance avec l'assistant(e) maternel(le) au travers de ses pratiques professionnelles,
- de faire part de leurs attentes (éducation, soins...),
- d'imaginer le déroulement d'une journée de leur enfant avec l'assistant(e) maternel(le).



à l'assistant(e) maternel(le)

- de découvrir l'enfant et de s'initier aux pratiques de maternage de la famille,
- de rassurer les parents en montrant son savoir faire professionnel,
- de faire visiter les différents espaces de vie fréquentés par l'enfant.



L'adaptation se déroule par étapes progressives

Première période

Les parents sont présents avec l'enfant :

- quelque soit son âge, les parents expliquent à l'enfant la situation à venir : reprise du travail, accueil chez l'assistant(e) maternel(le),
- pour la première rencontre, l'assistant(e) maternel(le) se rend totalement disponible,
- l'assistant(e) maternel(le) organise avec les parents, plusieurs rencontres à différents moments de la journée en leur présence (temps de jeux, repas, sieste...).



Deuxième période

L'enfant reste seul avec l'assistant(e) maternel(le) :

- les temps de séparation augmentent progressivement au fil des journées (de 1 heure à une petite journée),
- NE PAS OUBLIER DE LAISSER UN OBJET RASSURANT POUR L'ENFANT (doudou, tétine).

